

Retraite

DOC'

La lettre documentaire du GIE Agirc-Arrco – Lundi 11 juillet 2011 – N° 81

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc et arrco



Textes des organismes sociaux

Régimes Agirc et Arrco

Instances

Cette circulaire communique le calendrier des réunions des instances de l'Agirc, de l'Arrco et du GIE Agirc-Arrco pour l'année 2012.

Circulaire Agirc/Arrco 2011-9-DC, 06/07/2011

Formation

Cette instruction informe de la création de sessions de formation intitulées "l'information aux actifs : actualités". Le bulletin d'inscription est à retourner avant le 31/07/2011.

Instruction Agirc/Arrco 2011-81-DRI, 23/06/2011

Consultation des bases

Cette instruction informe de la mise à disposition depuis le 08/06/2011, d'une nouvelle version de l'application web de consultation des bases allocataires, localisation et données du Répertoire de prestations dans les environnements de recette externe et de production.

Instruction Agirc/Arrco 2011-82-DSI-RC, 23/06/2011

Base salaires

Cette instruction concerne la mise à jour de la base individuelle salaires Agirc-Arrco. Elle diffuse en annexe une nouvelle version du cahier des charges. Les données correspondant à l'exercice 2010 devront être envoyées au GIE au plus tard le 15/09/2011.

La liste des correspondants est à retourner pour le 31/08/2011.

Instruction Agirc/Arrco 2011-83-DSI-RC, 23/06/2011

Gestion financière

Le reporting trimestriel de gestion financière entre les institutions et les fédérations, portant sur le deuxième trimestre 2011, doit être transmis à la direction financière de l'Agirc et de l'Arrco avant le 20/07/2011. Pour la transmission de ce reporting, le fichier joint à cette instruction doit être renseigné selon les modalités décrites dans la notice technique.

Instruction Agirc/Arrco 2011-84-DF, 27/06/2011

Indicateurs de gestion

Les recommandations relatives à l'envoi des indicateurs trimestriels de gestion Agirc et Arrco au titre du 2^{ème} trimestre 2011 sont jointes à cette instruction. Les éléments sont à communiquer pour le 15/07/2011.

Instruction Agirc/Arrco 2011-85-DOQ, 27/06/2011

Entreprises en difficulté - Remise de dettes

Les Commissions paritaires, après examen du bilan des décisions prises par les institutions en 2010 dans le cadre de la commission départementale des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement de la Sécurité sociale (CCSF), ont décidé de maintenir les modalités actuelles de participation des institutions de retraite complémentaire à la CCSF.

Un bilan d'application du dispositif en 2011 sera présenté aux Commissions paritaires au cours de l'année 2012. Les éléments doivent être fournis par les institutions avant le 15/02/2012.

Instruction Agirc/Arrco 2011-86-DRE, 06/07/2011

Régime Agirc

Classifications - Détermination des participants

Cette circulaire communique les décisions prises par la commission administrative le 07/06/2011 sur les classifications applicables dans certaines professions. La gestion de ces dossiers doit être effectuée dans un délai de neuf mois à compter de la date de la circulaire.

Circulaire Agirc 2011-3-DRE, 01/07/2011

Régime Arrco

Cicas

Cette instruction informe de la création d'un outil de gestion des contacts pour le réseau Cicas. A compter de juillet 2011, les Cicas et les plates-formes téléphoniques disposeront du nouvel applicatif de gestion des contacts Cicas (GCC).

Avec la GCC, le réseau Cicas pourra désormais mutualiser l'historique des contacts et des appels des participants, et ainsi améliorer la qualité de service, assurer un meilleur suivi de la relation client au niveau de l'interlocution et fluidifier les échanges.

Instruction Arrco 2011-24-DRI, 30/06/2011

Acoss

Classement des communes en ZRR

Un arrêté du 30/12/2010 (JO du 31/12/2010) complète la liste initiale des communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) par l'arrêté du 09/04/2009. Ce classement complémentaire prend effet au 01/01/2010. Les employeurs situés depuis le 01/01/2010 dans une commune classée en ZRR à cette date ou implantés durant l'année 2010 dans une de ces communes, peuvent bénéficier de l'exonération

«embauches en ZRR» prévue à l'article L.131-4-2 du code de la Sécurité sociale. Le droit à exonération peut être appliqué rétroactivement dans la limite de la prescription sous réserve de respecter l'ensemble des conditions posées par ce texte et d'adresser la déclaration 10791*02 à la Direccte le 31/07/2011 au plus tard.

Lettre circulaire Acoiss 2011-65, 24/06/2011
http://www.urssaf.fr/images/ref_LCIRC-2011-0000065.pdf

[Retour](#)



Législation

Journal officiel

Conditions d'attribution du minimum contributif

En application de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, le montant du minimum contributif doit être écriété afin que le total des pensions personnelles ne dépasse pas un certain plafond. A partir du 01/01/2012, ce plafond est de 1 005 euros. Il est revalorisé comme le smic.

Décret 2011-772 du 28/06/2011

Ministère du Travail, de l'emploi et de la santé
Journal officiel - Lois et décrets 150, 30/06/2011

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024277944&dateTexte=&categorieLien=id>

Accord du 18/03/2011 - Extension et élargissement

Est étendu et élargi l'accord du 18/03/2011 relatif aux retraites complémentaires Agirc-Arrco-AGFF. Cet accord, signé par les Partenaires sociaux, prend en compte dans les régimes complémentaires la réforme des bornes d'âge de la retraite de base.

Arrêté du 27/06/2011

Ministère du Travail, de l'emploi et de la santé
Journal officiel - Lois et décrets 149, 29/06/2011

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024270308&dateTexte=&categorieLien=id>

Bulletin officiel

Rachat d'années d'études - Impôt sur le revenu

L'article 24 de la loi 2010-1330 du 09/11/2010 portant réforme des retraites prévoit une procédure de remboursement, sous certaines conditions et pour certains assurés, de tout ou partie des rachats de trimestres pour années d'études ou années incomplètes qui ont été effectués auprès des régimes obligatoires d'assurance vieillesse avant le 13/07/2010. Sur le plan fiscal, ce remboursement, qui constitue la contrepartie de versements de cotisations admis en déduction de l'assiette de l'impôt sur le revenu des assurés concernés, constitue un revenu imposable dans la même catégorie d'imposition que celle au titre de laquelle les cotisations remboursées ont été déduites.

Instruction 5 F 12-11 du 02/06/2011

Ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Bulletin officiel des impôts 2011-57, 30/06/2011

<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2011/5fpub/textes/5f1211/5f1211.pdf>

[Retour](#)



Paru dans les revues

Retraite complémentaire

Retraites Arrco et Agirc : les nouveautés

Cet article expose les conditions de liquidation des retraites complémentaires Agirc et Arrco à compter du 01/07/2011. Par ailleurs, il récapitule les dispositions applicables aux majorations familiales à compter de 2012.

Revue fiduciaire - Feuillet-hebdo, 3405, 30/06/2011, 8 p.

Retraites, l'accord de mars 2011 n'a rien de révolutionnaire

L'article revient sur les importantes concessions faites aux syndicats signataires de l'accord du 18/03/2011. Il présente les changements à venir pour les retraités et les salariés, les incertitudes mais aussi les points forts de l'accord, et particulièrement son impact sur l'assurance vie et le courtage d'assurance.

Revue du courtage, 870, juin 2011, 5 p.

Retraite

Les retraites pour inaptitude / DI PORTO Alessandra

En 2010, la Cnav a conduit une série de travaux pour comparer les caractéristiques et les parcours des bénéficiaires de la pension d'invalidité par rapport aux retraités bénéficiant d'une pension normale. L'étude distingue ceux qui disposaient déjà avant 60 ans d'une pension d'invalidité et ceux dont la reconnaissance de l'inaptitude a été faite au moment du passage à la retraite. Les résultats et les conclusions sont présentés dans cette publication.

Cnav – Les cahiers, 3, juin 2011, 98 p.

<https://www.lassuranceretraite.fr/cs/Satellite/PUBPrincipale/Qui-Sommes-Nous/publication/Cahiers-Cnav-03?packedargs=null>

Vieillesse de la population

La situation démographique en 2009 / BEAUMEL Catherine, PLA Anne

Au 01/01/2010, 64,67 millions de personnes vivent en France : 62,80 millions en métropole et 1,87 million dans les départements d'outre-mer (DOM). En 2009, 793 500 enfants sont nés en France métropolitaine et 31 000 dans les départements d'outre-mer. Le nombre de naissances décroît légèrement par rapport à l'année précédente. L'espérance de vie repart à la hausse en 2009

Insee Résultats - Société, 122, juin 2011

http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/irweb/sd2009/dd/pdf/sd2009_brochure.pdf

[Retour](#)



Les rapports

La situation des polypensionnés : réunion du Conseil du 22/06/2011, documents de travail / COR

Le Cor se penche sur la situation des polypensionnés, personnes affiliées à plusieurs régimes de retraite de base, ayant changé de statut professionnel au cours de leur vie active : différences de traitement entre monopensionnés et polypensionnés, règles de calcul applicables aux polypensionnés du régime

général, point sur la polycotisation au sein du régime général et des régimes alignés. Cette séance s'inscrit en amont de la remise par le gouvernement d'un rapport sur la situation des polypensionnés.

Paris : COR, 22/06/2011, non paginé
<http://www.cor-retraites.fr/article393.html>

Avis technique sur l'évolution de la durée d'assurance : réunion du Conseil du 06/07/2011, documents de travail / COR

Au cours de sa séance du 06/07/2011, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a examiné la question de la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, applicable à la génération née en 1955 qui aura 60 ans en 2015. Cet avis porte, aux termes de la loi du 09/11/2010 qui prévoit de se référer à l'espérance de vie à 60 ans selon l'estimation de l'Insee en 2010, sur « l'évolution du rapport entre la durée d'assurance et la durée moyenne de retraite ». Dans ces conditions, pour la génération née en 1955, l'application de la règle définie par la loi de 2003 conduit à une durée d'assurance de 166 trimestres (41,5 ans) pour une retraite à taux plein. Ce dossier de réunion présente les documents juridiques, statistiques, sur lesquels le COR s'est appuyé pour rendre cet avis technique.

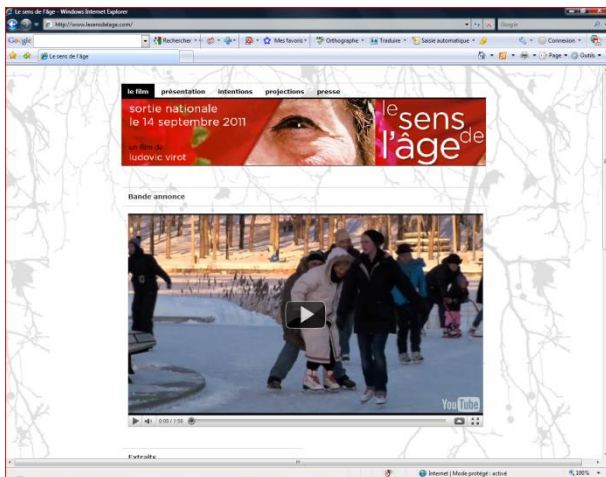
Paris : COR, 06/07/2011, non paginé
<http://www.cor-retraites.fr/article400.html>

[Retour](#)

Tous les documents sont référencés dans Césaria, la base de données documentaire Agirc-Arrco :

- pour les institutions : <http://10.33.7.249/accueilinst/>
- pour les administrateurs des fédérations Agirc et Arrco : <https://extranet.agirc-arrco.fr/adm>

Le sens de l'âge



«Regardé de loin et appréhendé de l'extérieur, le vieillissement effraie. Pourtant en écoutant ceux qui la vivent, la vieillesse ne peut être réduite à l'altération du corps. Alors que le physique tend vers moins de mobilité, l'esprit ne développe-t-il pas plus de souplesse ? Le grand âge est-il être porteur de nouvelles promesses ? Six octogénaires témoignent intimement de leurs tentatives de s'adapter aux difficultés physiques et d'accepter les désirs qui changent. Leur longue expérience et leur soif de vie les incitent à se détacher des contraintes quotidiennes pour savourer un temps pour soi». Le site présente le film réalisé par Ludovic Viroot avec le soutien des institutions de retraite complémentaire des groupes AG2R La Mondiale et Premalliance : bande annonce, extraits, synopsis, entretien avec le réalisateur,...Le film sera en salle le 14 septembre.

<http://www.lesensdelage.com/>

[Retour](#)

? Le saviez-vous ?

Arrco

Le Conseil d'administration de l'Arrco, lors de sa réunion du 23 juin 2011, a élu à l'unanimité Philippe Pihet (CGT-FO) Vice-président Secrétaire de l'Arrco en remplacement de Bernard Devy.

Humanis

Dans un communiqué de presse, les groupes Humanis et Novalis Taitbout confirment leur projet de fusion. Un dossier de rapprochement, approuvé à l'unanimité par les deux associations sommitales et l'ensemble de leurs institutions membres, a été transmis aux fédérations Agirc Arrco et au Ctip.

Humanis (bis)

Damien Vandorpe est devenu, du fait du rapprochement des groupes Aprionis et Vauban Humanis au 01/01/2011 :

- Directeur général d'Abélio et d'Altéa, en remplacement de Jacques Nozach
- Directeur de la CGRCR, en remplacement de Joël Delgove.

IRP Auto

Jules Sitbon devient le Directeur général des institutions Irkra et Irsacm en remplacement de Gérard Marty. Il assure également les fonctions de Directeur général du Groupe IRP Auto.

Prévention vieillissement

Fédéré par l'Agirc et l'Arrco et piloté par Reunica, le 1^{er} centre de prévention alsacien, dédié au «bien vieillir», a été inauguré le 05/07/2011 à Strasbourg. Lieu d'information, d'écoute, et d'orientation, ce centre est destiné aux actifs et retraités âgés de 50 ans et plus souhaitant faire le point sur leur santé et leur parcours pour bien vieillir.

Retraite

Le site de la sécurité sociale diffuse sur son site internet un dossier de presse intitulé «l'offre de services pour accompagner les futurs retraités dans leurs démarches».

http://www.securite-sociale.fr/communications/presse/2011/dp_retraite_juin_2011.pdf

[Retour](#)



■ Lundi 12 et mardi 13 / Aix-en-Provence (Palais des Congrès)

Alzheimer : choisir & décider ensemble

Première université d'été d'Alzheimer éthique et société. En lien avec ses différents partenaires institutionnels et associatifs – dont France Alzheimer et la Fondation Médéric Alzheimer - l'Espace national de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer (Erema) considère essentiel de favoriser ainsi une rencontre nationale à la fois studieuse et conviviale. Son objectif est l'échange des savoirs, la transmission des expériences, une meilleure compréhension de ce qui se fait, avec ceux qui assument au quotidien les solidarités de l'accompagnement et du soin.

Organisation : Espace Ethique de l'AP-HP, CHU Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux, 75475 Paris cedex 10 - Tel : 01 45 24 70 70 - Fax : 01 45 24 04 88

Courriel : espace.ethique@sls.aphp.fr

Site internet : <http://www.espace-ethique-alzheimer.org/>

■ Mardi 20 / Paris

Bénévolat, citoyenneté et maladie d'Alzheimer

Dans le cadre de l'année 2011 européenne du bénévolat, la Fondation Médéric Alzheimer en partenariat avec l'Association Vieillir Ensemble et l'Erema, organise un colloque européen sur le thème «Bénévolat, citoyenneté et maladie d'Alzheimer» : Qui sont ces bénévoles ? Auprès de qui interviennent-ils ? Pour faire quoi et selon quelles modalités ? N'existe-t-il qu'une seule façon d'être bénévole ? Quelles sont les expériences européennes qui pourraient être sources d'inspiration ?

Organisation : Fondation Médéric Alzheimer, 30 rue de Prony, 75017 Paris.

Tel : 01 56 79 17 91 - Fax : 01 56 79 17 90

Courriel : benevolat@med-alz.org

Site internet : <http://www.fondation-mederic-alzheimer.org/>

■ Mercredi 21 et jeudi 22 / Paris

2^{èmes} Assises Nationales de l'aide à domicile

Suite au succès rencontré l'an dernier pour la première édition, le Journal du Domicile & des services à la personne, en partenariat avec les principales fédérations d'aide à domicile (UNA, ADMR, Adessadomicile, Unccas), Handéo et la Gazette Sante Social, organise les 2^{èmes} Assises Nationales de l'aide à domicile. L'occasion de faire, le point sur l'actualité de l'aide à domicile, les chantiers et les enjeux du secteur (les nouvelles modalités de financement, la place de l'aide à domicile dans la réforme de la dépendance, etc.).

Organisation : EHPA, 55 bis rue de Lyon, 75012 Paris.

Tel : 01 40 21 72 11 – Fax : 01 40 21 07 36

Courriel : celine.goanach@ehpa.fr

Site internet : www.ehpa.fr

[Retour](#)

Responsable de la publication : Catherine Favre
Réalisation : Catherine Armand - Responsable de service
Equipe Documentation

Contact : documentation@agirc-arrco.fr
Tél. : 01 71 72 12 00



Situation des groupes de protection sociale au 1^{er} juillet 2011

Groupes métropolitains	Institutions ARRCO	Institutions AGIRC
AG2R La MONDIALE	UGRR-ISICA	UGRC
AGRICA	CAMARCA	CRCCA
APICIL	AGIRA Retraite des Salariés	AGIRA Retraite des Cadres
AUDIENS	IRPS	IRCPS
B2V	CIRESA	IRICASA
D & O	CARCEPT CRIS	CRC
HUMANIS	ABELIO IRNEO	ALTEA CGRCR
IRCEM Emplois de la famille	IRCEM-Retraite	
IRP AUTO	IRSACM	IRCRA
LOURMEL	CARPILIG/R	
MALAKOFF MEDERIC	Malakoff Médéric Retraite ARRCO	Malakoff Médéric Retraite AGIRC
MORNAY	CGIS	ACGME
NOVALIS TAITBOUT	CRE NOVALIS Retraite Arrco	IRCAFEX NOVALIS Retraite Agirc
PREMALLIANCE	IRSEA	CAPICAF
PRO BTP	BTP-RETRAITE	CNRBTPIG
REUNICA	REUNI RETRAITE SALARIES	REUNI RETRAITE CADRES

	CREPA-REP	
--	-----------	--

Groupes d'Outre Mer	Institutions ARRCO
CRC (La Réunion)	CRR
ARPBTPAG (Bâtiment Antilles)	CRR-BTP
CGRR (Guadeloupe)	CGRR

	CREPA-REP
	IGRC
	IRCOM

[Retour](#)